



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Lundi 27 Janvier 2014

Elections Professionnelles DP/CE 2014

Les enjeux et quelques infos...

L'élection des Délégués du Personnel et des élus du Comité d'établissement de St Médard auront lieu **Mardi 4 février**. L'enjeu de cette élection est marqué par le contexte nouveau d'HERAKLES et de la politique du Groupe SAFRAN.

C'est dans ce contexte qu'un autre enjeu considérable dépend de ces élections, **l'élection des CHSCT par les élus DP et CE**.

Pour ne pas subir la désorganisation permanente de SAFRAN et protéger notre spécificité pyrotechnique, pour se protéger et travailler en sécurité le CHSCT a un rôle fondamental. Il fait respecter l'obligation d'amélioration continue et de résultat de l'employeur dans ces domaines.

Lorsque des dirigeants ne connaissent pas et ne comprennent pas les risques liés à notre activité, il faut des élus capables de tenir tête et de remettre en cause de mauvaises décisions.

C'est aussi le travail des élus DP et CE en liaison avec le CHSCT.

Quand aux risques psycho-sociaux et au stress, ils sont le fruit d'une organisation de travail et d'une charge trop importante ne permettant pas à l'effectif de la réaliser correctement. **Il n'y a pas de bonne gestion du stress**. Les conditions qui en sont les causes dans l'organisation du travail doivent être éradiquées.

C'est le sens du travail en cours fait par les élus SUD de St Médard et notamment sur les services Achat et Informatique.

Pour toutes ces raisons, chaque voix comptera le 4 février.

Le personnel absent ou en quart de nuit le jour du vote peut retirer son matériel de vote au Bureau du personnel du DB1.

Il est possible de poster son bulletin de vote depuis le courrier interne ou depuis chez soi. Pensez aux délais de la poste ...

Pour le personnel d'après-midi, JC ou JN, le bureau de vote fermera à 15h30 !!!

En Bref !

Changement Horaires St Médard : Avant la consultation du CE sur les horaires de st Médard, le CHSCT a voté contre. Nous ne publions pas l'argumentaire du CHSCT mais il est consultable sur notre site (<http://sudsnppe.fr/>).

Outre l'allongement du temps de travail, Le CHSCT met en cause l'extension des forfaits jours, la perte d'embauche due aux 36 et 37 heures et la perte de la prime compensatrice définitive pour le personnel qui passera en journée.

Voici la déclaration SUD au CE exceptionnel sur le changement d'horaire de l'établissement de St Médard. Le CE a voté contre le changement Horaire proposé par la direction. 6 voix contre (5 SUD 1 CGT) et 1 abstention (CGC).

La direction doit communiquer pour annoncer les nouveaux horaires et leur date d'application.

Déclaration des élus SUD du CE de St Médard sur les changements d'horaires de l'établissement de st Médard en conséquence de l'application de la convention HERAKLES.

Les élus SUD partagent les points développés en CHSCT sur les 2x8, Forfaits jours, les Niveau VI la Pose de congés, les Horaires décalés et l'emploi.

Sur les Matières Premières, nous revendiquons son passage en horaire irrégulier et nous aurions pu considérer qu'un geste serait fait par la direction si elle étendait l'attribution de la prime de quart entière et son maintien pendant les congés ou absences justifiées.

Nous demandons aussi que les secteurs où les quarts ne sont qu'occasionnels, l'attribution de la prime soit la plus avantageuse possible.

De plus beaucoup de salariés(es) effectuant les horaires JC ou JN nous ont fait part de leurs souhaits de voir la 36ème heure répartie sur la semaine. A savoir 5 fois 12 minutes.

Lors du CE, les élus SUD ont demandé l'ouverture de négociation sur les Matières Première et aussi sur le mode de calcul de la prime de quart pour tous les secteurs amenés à faire des quarts.

Budget 0,15 % : La direction avait annoncé qu'il serait appliqué sur les bulletins de février avec effet rétroactif au 1er janvier et qu'elle communiquerait au personnel concerné courant janvier.

Pour ceux qui le souhaitent, SUD portera tous les dossiers refusés à l'étape 3 ou de toute personne s'estimant lésée pour une demande d'attribution des 0,15 %.

La perte de décollement, le respect du parcours professionnel, le savoir faire et l'ancienneté, l'ancienneté au coefficient et les différences de salaires à postes équivalents dans HERAKLES doivent être traités.

La grille HERAKLES de la direction basée sur une correspondance trop basse avec le Haillan a créé trop d'injustice et d'inégalités. Il faut recréer le parcours professionnel de chacun !!!

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snppe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
---	---	---